

**2ème édition de la journée internationale de l'emploi :
Une tribune pour les recruteurs et les chercheurs d'emploi**

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 24 OCTOBRE 2022

1207

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Avant-projet de nouvelle constitution

**L'Observatoire depliore
des attentes non comblées**



**Entretien routier au Mali : Les entreprises
défaillantes out !**



Gand-Grin : Pour la promotion de la citoyenneté



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

23 Oct.
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

343

Nouveaux cas confirmés

01

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

520 829 Vaccinations incomplètes

2 087 949 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

32 716

Guéris

31 881

Décès

742

dont 51 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.11



P.7



P.28



/ Une /

Avant-projet de nouvelle constitution : L' Observatoire deplore des attentes non comblées **P.6**

/ Brèves /

Mali : Un enfant brûlé par son père et sa marâtre 10 **P.10**
 Daba Diawara, ancien ministre : " Le droit positif ne permet pas une révision de la constitution ni à l'élaboration d'une nouvelle constitution " **P.10**
 Somalie : Attaque islamiste en cours dans un hôtel, au moins trois morts **P.10**
 Afrique du Sud : Le président promet de sévir contre la corruption **P.11**
 Maroc : Un syndicat proche des islamistes mobilise contre la vie chère **P.11**
 RD Congo : Affrontements entre l'armée et des rebelles du M23 **P.12**

/ Actualité /

Entretien routier au Mali : Les entreprises défilantes out ! **P.15**
 5ème journée du comité syndical de la CANAM : Sous le signe de l'amélioration des services **P.17**
 2ème édition de la journée internationale de l'emploi : Une tribune pour les recruteurs et les chercheurs d'emploi **P.18**
 BOAD : Moustapha Ben Barka sur la sellette ? **P.19**
 Chérif Ousmane M. HAÏDARA : Le point sur la nouvelle Constitution et le bilan du Maouloud **P.20**

/ Politique /

Conférence sociale dans le domaine du travail : 139 recommandations pour apaiser le climat social **P.22**
 Gand-Grin : Pour la promotion de la citoyenneté **P.23**
 Avant-projet de Constitution : Les observations de la presse **P.25**
 Cadre stratégique de la refondation de l'Etat : Les universitaires s'approprient le document **P.26**
 Amadou Goïta, ancien ministre : « ...On veut faire du président un empereur ! » **P.27**
 AIGE : La FORSAT-Civile réaffirme son soutien à Djénébou Diakité **P.28**

/ Culture & société /

Projet " reconstruction et réhabilitation du patrimoine bâti du site des falaises de Bandiagara " : Le comité de pilotage se concerte sur les activités **P.29**

/ International /

Somalie : 9 morts et 47 blessés dans une attaque islamiste sur un hôtel **P.30**
 Niger : Au moins 11 civils tués dans des attaques de jihadistes présumés près du Mali **P.31**

/ Sport /

26e Assemblée Générale des CNO : Le Mali représenté par Habib Sissoko **P.32**
 ELIM. CAN U23 : Belle opération du Cameroun, Nigéria accroché, résultats des rencontres de ce samedi **P.33**

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Avant-projet de nouvelle constitution | L'Observatoire depliore des attentes non comblées

A la faveur d'une conférence de presse, tenue le samedi dernier, sous l'égide de son président, Ibrahim Sangho, à la Maison de la Presse, l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance s'est prononcé sur l'avant-projet de nouvelle constitution. Pour cette organisation, le texte contient douze (12) avancées majeures et cinq (5) attentes non comblées.

Critiquer les insuffisances et saluer les efforts ! Telle est la voie empruntée par l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance, du Dr Ibrahim Sangho. C'est dans cet esprit qu'il a salué le courage et l'esprit d'indépendance des membres de la Commission de rédaction de la nouvelle Constitution.

Les avancées majeures

Selon l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance, le nouvel avant-projet du texte constitutionnel comporte 12 avancées majeures. La première de ces avancées correspond au bannissement de l'homosexualité au Mali. « **Suivant l'article 9, le mariage et**

la famille, qui constituent le fondement naturel de la vie en société, sont protégés et promus par l'État. Le mariage est l'union entre un homme et une femme », précise Dr Ibrahim Sangho.

La volonté de créer un organe de régulation des médias constitue une autre avancée notable, pour l'Observatoire des élections et la



bonne gouvernance. Selon les conférenciers, le nouveau texte constitutionnel permettra à la Haute autorité de la communication d'avoir les pleins pouvoirs en matière de régulation des médias et de la communication, en République du Mali.

Cela dit, même si la question des langues nationales suscite encore des débats, la possibilité de faire d'une des langues nationales une langue officielle, est une avancée à saluer, selon l'Observatoire. « L'avant-projet, en son article 31, dispose que les langues parlées au Mali par une ou plusieurs communautés linguistiques font partie du patrimoine culturel. Elles ont le statut de langues nationales et ont vocation à devenir des langues officielles. La loi fixe les modalités de protection, de promotion et d'officialisation des langues nationales. Le français est la langue d'expression officielle. L'État peut adopter, par la loi, toute autre langue étrangère comme langue d'expression officielle », précise Dr Sangho qui a

aussi salué, dans le nouveau texte, la promotion de l'intérêt général et la reconnaissance du travail de la société civile.

Toujours selon l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance, le fait de trancher la question du mandat, de la nationalité et l'âge des candidats à l'élection présidentielle est une innovation à saluer également. Un autre point de satisfaction - dans l'avant-projet de constitution - selon l'Observatoire, correspond au renforcement du serment et la possibilité de destitution du Président. « **L'article 55 de l'avant-projet vient renforcer le serment du Président de la République qui prête serment désormais devant la Cour constitutionnelle, en audience solennelle, et non plus devant la Cour suprême. Le dernier alinéa introduit dans la formule de l'article 37 de 1992, constitue une avancée notoire : " (...) En cas de violation de ce serment, que le peuple me retire sa confiance et que je subisse la ri-**

gueur de la loi " », explique Dr Sangho, avant d'ajouter : « **En plus, l'article 72 dispose que le Président de la République est responsable de faits qualifiés de haute trahison. Il peut être destitué par le Parlement pour haute trahison. Il y a haute trahison lorsque le Président de la République viole son serment, pose des actes manifestement incompatibles avec l'exercice de ses fonctions, est auteur, co-auteur ou complice de violations graves et caractérisées des droits humains, d'atteinte aux biens publics, de corruption ou d'enrichissement illicite. (...)** ».

La création d'un Parlement et le mode d'élection, le règlement du nomadisme politique... font également partie des innovations saluées par l'Observatoire pour l'élection et la bonne gouvernance ; de même que l'introduction des normes et conventions internationales. L'Observatoire dit constater, qu'avec le Chapitre V

de l'avant-projet intitulé « DES FORCES ARMÉES ET DE SÉCURITÉ », « **Les Forces armées et de sécurité sont chargées de la défense de l'intégrité du territoire national, de la protection des personnes et de leurs biens, du maintien de l'ordre public et de l'exécution des lois. Elles participent aux actions de développement économique, social et culturel du pays (article 88) ; les Forces armées et de sécurité sont au service de la Nation. Elles sont républicaines, apolitiques et soumises à l'autorité politique (article 89).** » Les autres avancées, non moins significatives, concernent l'élargissement de la Cour constitutionnelle, le rétrécissement du mandat et des pouvoirs ; l'élargissement des procédures de la révision constitutionnelle.

Les insuffisances

Nonobstant les avancées indiquées plus haut, tout n'est pas rose dans l'avant-projet. En ce sens, l'Observatoire pour les élections et la bonne gouvernance pointe des attentes non comblées. Elles sont au nombre de 5. La première renvoie à la non-prise en compte de la discrimination positive. L'article 1er de l'avant-projet dispose en effet : « Tous les Maliens naissent et demeurent libres et égaux en droits et en devoirs. **Toute discrimination fondée sur l'origine sociale, la région, la couleur, la langue, la race, l'ethnie, le sexe, la religion ou l'opinion politique est prohibée.** », L'Observatoire estime qu'au regard de « **la discrimination positive, prévue par la loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives** » l'article



1er de l'avant-projet devait réserver une exception fondée sur le sexe.

Si l'Observatoire ne trouve aucun grief à la huitaine d'institutions, il estime cependant que le Conseil social, économique et culturel devrait être supprimé au profit de la HAC. « **L'Observatoire, bien que saluant l'arrivée de la Cour des comptes, est d'avis que le Conseil économique, social, culturel et environnemental ne devrait pas être une institution au détriment de l'Autorité indépendante de gestion des élections (Aige) et de la Haute autorité de la communication (HAC)** », laisse entendre Sangho qui déplore également, l'absence de possibilité pour le peuple de faire respecter le serment. Bien que le dernier alinéa de l'article 55 de l'avant-projet précise qu'en cas de violation du serment, le peuple retire sa confiance au Président de la République, l'Observatoire déplore qu'il n'y ait aucun mécanisme citoyen pour sa mise en œuvre.

Une autre attente non comblée, selon l'Observatoire, concerne la non-résolution de la sé-

paration réelle des pouvoirs. « L'Observatoire déplore le fait que le Président de la République soit non seulement le Président du Conseil supérieur de la magistrature, mais aussi le garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire ; assisté par le Conseil supérieur de la magistrature (articles 64 et 136) », a laissé entendre Ibrahim Sangho qui a ajouté que « **la séparation des pouvoirs, entre l'exécutif et le judiciaire, n'a pas été résolue dans l'avant-projet de la nouvelle constitution ; conformément aux normes et conventions internationales** ».

La 5ème attente non comblée, ce sont les dispositions contre les coups d'État. Selon l'Observatoire, au-delà de l'imprescriptibilité du coup d'État, il faut le rendre non amnistiable. « L'Observatoire estime – en guise de proposition – qu'il fallait plutôt mettre : « **Tout coup d'État ou putsch est un crime imprescriptible et non amnistiable contre le peuple malien** ».

Anguimé Ansama



■ Adam Dicko



Révision de la liste électorale, les agents de AJCAD Mali sont à pied d'œuvre.

Un peu partout au Mali, ils font le tour pour sensibiliser et informer les populations sur le processus et apportent leur soutien aux commissions.

Ce qui est étonnant et même choquant c'est l'absence des acteurs politiques, comme si les élections se limitent au jour du scrutin. Les élections transparentes et participatives se préparent dès maintenant et le processus de révision de la liste électorale est un élément pour y arriver.



■ Nostalgie Du Football



Joyeux anniversaire au roi Pelé qui fête aujourd'hui ses 82 ans.

La légende brésilienne a inscrit au cours de sa carrière 1283 buts, en 1363 matches un record absolu dans l'histoire du football



■ SenePlus



Le directeur de la promotion touristique au ministère du Tourisme et des Loisirs, Philippe

Ndiaga Ba, a procédé au lancement officiel de la saison touristique 2022-2023, dimanche, à Cap Skirring, dans la région de Ziguinchor



■ Amara sylla officiel 2



Il faut changement radical dans le domaine de l'agriculture pour que nous devenions une puissance agricole

■ Ras Dial Ras Dial



Je ne comprends pas l'augmentation du prix de la moto Jakarta , cette moto qui était vendu à 300.000 F est aujourd'hui à 400.000 F CFA !

Pourquoi ? Pourquoi ? Je répète une dernière fois, pourquoi ? Nous interpellons fortement les autorités compétentes de la République et la DGCC pour l'explication.
STUDIO DU MALI



■ Serge Daniel



#Mali-Banque- D'après mes informations de ce 22/10/2022, découverte de créances douteuses d'environ 200 milliards de fcfa dans une banque malienne...Une affaire de "prêts fictifs"...Des suspects en fuite. D'autres entendus et/ou convoqués très bientôt par la justice malienne.

Le Meilleur du Football



Benzema : "Ils peuvent donner le trophée de meilleur club à qui ils veulent mais le meilleur club du monde est le Real Madrid"



Geneviève Goëtzinger



Ceux qui reprennent sur ce réseau à satiété l'expression de «unte française» n'ont décidément pas le sens du ridicule. Le comique de répétition ne change rien aux faits: un clown reste un clown et le kaki reste kaki.

Fahad Ag Almahmoud



Ce matin 23/20/2022, tous les véhicules qui ont essayé de quitter Tessit ont été contraints par daech de rembourser chemin.

Wassim Nasr



#Algérie #AQMI s'attaque aux fondements de la république dans une longue prod. qui revient historiquement aux 1er jours de la colonisation, jusqu'à la constitution de 2021, en passant par un rare audio d'Abdallah Azzam sur l'absence de référence islamique ou arabe dans son nom



Hamid Ould Sidi



#Mali: l'Etat Islamique a donné un ultimatum aux habitants d'un village de la commune d'Ansongo pour vider le village. Les habitants ont commencé à fuir ce village. Que les Pro Junte viennent contester cela. Je publierai les images. Il est temps de sortir du déni.

Georges Malbrunot



Le prince héritier saoudien Mohamed Bin Salman ne participera pas au sommet arabe d'Alger les 1-2 novembre. Officiellement ses médecins lui déconseillent. MBS a appelé le prd Tebboune pour lui dire. Il avait déjà annulé sa visite à Alger après son dîner avec Macron en juillet.



Mali : Un enfant brûlé par son père et sa marâtre



Cette horrible scène s'est déroulée dans la sous-préfecture de Dougoun Tounni, relevant de la préfecture de Mali, le vendredi dernier. Dans cette zone, un enfant âgé d'une dizaine d'années a été brûlé par son père et sa marâtre.

A en croire les témoignages reçus par notre rédaction, l'enfant en question est accusé d'avoir pris "frauduleusement" l'arachide dans la maison. Ceci aurait provoqué la colère chez ses parents qui n'ont pas eu autre choix que de mettre le feu sur son corps, avant de l'abandonner en brousse. La victime aurait été sauvée par un chasseur grâce à qui, il serait évacué à l'hôpital régional de Labé : «Nous avons reçu un enfant âgé de 10 ans, avec des blessures profondes aux membres supérieurs, dues à des brûlures d'environ trois semaines, causées par ses parents, selon les indiscretions. Il nous a été envoyé par nos collègues de Mali, sur ordre des autorités de la préfecture. Vu la gravité des blessures, nous avons fait le nécessaire mais il a été évacué à Conakry ce samedi soir avec l'aide des ONG de défense des droits de l'homme», a précisé le docteur Sougoulé, chef service traumatologie de l'hôpital régional de Labé. D'après les informations, les parents qui ont causé cet acte ont été arrêtés.

Tiguidanké Diallo / Source : guinee360

Somalie : Attaque islamiste en cours dans un hôtel, au moins trois morts

Au moins trois personnes ont été tuées dans une attaque revendiquée par les islamistes radicaux shebab et toujours en cours dimanche après-midi dans un hôtel de la ville de Kismayo, dans le sud de la Somalie, a-t-on appris de source policière et de témoins. "Des assaillants terroristes ont pris d'assaut l'hôtel Tawakal cet après-midi, il y a des combats en cours à l'intérieur du bâtiment entre les forces de sécurité et les terroristes. (...) Trois civils ont été confirmés morts", a déclaré à l'AFP Abdullahi Ismail, un officier de police. Un témoin présent à l'extérieur a également affirmé avoir vu trois cadavres. "Il y a des coups de feu à l'intérieur de l'hôtel. J'ai vu les corps de trois personnes récupérées près de l'entrée principale, mais nous ne connaissons pas le nombre de ceux qui ont pu être tués à l'intérieur", a déclaré à l'AFP ce témoin, Farhan Hassan. L'attaque a débuté vers 12H45 locale (09H45 GMT) avec une attaque à la voiture piégée. "Un kamikaze a conduit un véhicule à l'entrée de l'hôtel avant que des hommes armés n'entrent dans le bâtiment, des tirs ont commencé à

Daba Diawara, ancien ministre : " Le droit positif ne permet pas une révision de la constitution ni à l'élaboration d'une nouvelle constitution "



L'alliance pour la Démocratie au Mali, Adema Association, a organisé, ce samedi 22 octobre 2022, à la Pyramide de souvenir, une conférence-débat avec pour thème : "Que faire de la Constitution du 25 février 1992 : révision ou nouvelle Constitution.

Dans le cadre de cette conférence, l'ancien ministre Daba Diawara a indiqué que "dans le contexte actuel et avec la constitution de 1992 en vigueur, le droit positif ne permet pas une révision de la Constitution ni à l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Selon lui, l'avant-projet de Constitution porte également l'accord d'Alger dans sa partie des collectivités territoriales. " La loi électorale votée au Conseil national de transition (CNT) est l'une des lois électorales les plus mauvaises ", a-t-il martelé. Il faut rappeler que l'avant-projet de Constitution continue de susciter des débats au Mali.

Source : Bamada



l'intérieur et il semble que les hommes armés tiraient au hasard sur des personnes à l'intérieur", a raconté Farhan Hassan. Les shebab ont revendiqué cette attaque, affirmant avoir visé un hôtel où étaient réunis des membres de l'administration de l'Etat fédéré du Jubaland.

Pays pauvre de la Corne de l'Afrique en proie à l'instabilité depuis des décennies, la Somalie fait face à un regain d'activité des shebab ces derniers mois. Ce groupe islamiste lié à Al-Qaïda combat depuis 2007 le gouvernement fédéral soutenu par la communauté internationale. Il a été chassé des principales villes du pays, dont la capitale Mogadiscio en 2011, mais reste solidement implanté dans de vastes zones rurales. Fin août, un commando avait mené un spectaculaire assaut d'une trentaine d'heures dans un hôtel de la capitale Mogadiscio, faisant au moins 21 morts et 117 blessés. Le président Hassan Cheikh Mohamoud avait alors promis une "guerre totale" pour éliminer les shebab.

AFP

Afrique du Sud : Le président promet de sévir contre la corruption



Le président sud-africain Cyril Ramaphosa a promis dimanche soir de mettre en œuvre de nombreuses recommandations du "rapport accablant" d'une commission d'enquête sur la corruption, qualifiée de "capture d'Etat", sous la présidence de son prédécesseur Jacob Zuma.

Ces quelques 350 recommandations ont été remises la veille au Parlement où elles seront débattues, a annoncé le président lors d'un discours télévisé, dénonçant ce "crime contre les Sud-Africains" qui a vu "détourner des ressources qui auraient dû contribuer au développement" du pays.

Le président avait reçu en début de mois le rapport amendé, un document de plusieurs milliers de pages, de la commission présidée par le juge Raymond Zondo, qui a entendu depuis 2018 plus de 300 témoins. Cette corruption massive et "délibérée" sous la présidence Zuma (2009-2018) pèse dans les difficultés majeures que connaît le pays, a rappelé M. Ramaphosa, citant les faillites du réseau électrique, l'affaiblissement des institutions, l'inefficacité de forces de l'ordre ou du parquet minés par des années d'ingérence politique, ou encore la dette publique.

"Nous sommes fermement engagés à (...) mettre fin à la corruption", a déclaré le président de 69 ans, deux mois avant une échéance majeure au sein du parti au pouvoir, l'ANC, qui doit décider de le présenter ou non comme candidat pour un second mandat à la présidentielle de 2024. "Tous les outils de l'Etat seront mis en oeuvre", a-t-il martelé. "Nous émergeons d'une période très sombre et difficile", a-t-il souligné, promettant de reconstruire. "Nous en viendrons à bout", a-t-il assuré.

Le rapport Zondo recommande plus de 200 ouvertures d'enquêtes pénales, mais aussi des démarches de récupération d'actifs, de poursuites fiscales, ainsi que des propositions de réformes législatives ou constitutionnelles, a détaillé M. Ramaphosa.

La veille Jacob Zuma, 79 ans, avait accusé devant la presse l'actuel président d'être lui-même corrompu, évoquant une affaire qui gêne M. Ramaphosa depuis déjà plusieurs mois.

Une commission indépendante a été constituée en septembre par le Parlement pour enquêter sur une obscure histoire de cambriolage dans l'une de ses propriétés, où il est accusé de blanchiment. Les résultats de l'enquête pourraient conduire à un éventuel vote au Parlement pour sa destitution.

AFP

Maroc : Un syndicat proche des islamistes mobilise contre la vie chère



Un syndicat proche du principal parti islamiste marocain a mobilisé plusieurs centaines de manifestants contre la vie chère, dimanche dans le centre de Rabat, signe d'un mécontentement social grandissant, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Ce rassemblement, qui a eu lieu devant le Parlement, intervient après plusieurs manifestations contre la hausse des prix cette semaine à Rabat et dans d'autres villes du Maroc.

Il a été organisé par l'Union nationale des travailleurs au Maroc (UNTAM), un syndicat proche du Parti de la justice et du développement (PJD), une organisation conservatrice d'obédience islamiste et principale formation de l'opposition.

C'est l'une des premières fois que des sympathisants du PJD descendent dans la rue, depuis la déroute électorale de ce parti aux législatives de septembre 2021, remportées par le parti libéral de l'homme d'affaires Aziz Akhannouch.

"Les prix grimpent et le gouvernement dort", ont scandé les militants, presque tous habillés de chasubles et coiffés de casquettes orange, la couleur du syndicat.

"Non à la hausse exorbitante des prix du carburant... Nous exigeons l'équité et la justice fiscale", pouvait-on lire sur les pancartes et entendre dans la foule.

"Ce gouvernement est là depuis un an mais il n'a toujours pas mis en place de mesures pratiques pour freiner la hausse des prix", a déclaré à l'AFP un syndicaliste.

Le malaise social s'accroît au Maroc sur fond de poussée inflationniste nourrie par la flambée des prix des matières premières au niveau mondial et une croissance atone.

L'indice des prix à la consommation a progressé de 8,3% en septembre sur un an dans le pays, en raison d'une flambée des prix alimentaires (+14,7%) qui pénalise fortement les classes populaires.

La grogne vise en particulier M. Akhannouch, le chef du gouvernement, qui a fait fortune dans la distribution de carburant et qui est accusé par ses détracteurs de profiter de l'explosion des prix à la pompe.

Dans une note récente sur les inégalités sociales, le Haut-commissariat au Plan (HCP) a indiqué que le Maroc était revenu "au niveau de pauvreté et de vulnérabilité de 2014", à cause de l'épidémie du Covid-19 et de l'inflation.

AFP

RD Congo : Affrontements entre l'armée et des rebelles du M23

Des affrontements entre l'armée et des rebelles du M23 ont éclaté dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) depuis la fin de la semaine, rompant une période de calme relatif, a-t-on appris auprès de responsables militaires et d'habitants.

Le bilan de ces dernières violences reste incertain. Selon le Baromètre sécuritaire du Kivu, au moins deux civils ont perdu la vie et une douzaine ont été blessés. Des responsables médicaux de l'hôpital régional de Rutshuru ont fait état de leur côté de quatre personnes tuées et huit autres blessées vendredi et samedi.

Dimanche, le responsable de l'hôpital de Ntamugenga John Sebatware a précisé que cinq soldats et un civil avaient été tués et 33 personnes blessées. Ancienne rébellion à dominante tutsi vaincue en 2013, le M23 a repris les armes en fin d'année dernière en reprochant à Kinshasa de ne pas avoir respecté des accords sur la démobilisation et la réinsertion de ses combattants. Le M23 a depuis conquis du terrain dans la province du Nord-Kivu, notamment en juin la ville stratégique de Bunagana, à la frontière avec l'Ouganda.

La ligne de front était restée calme au cours des dernières semaines, mais des heurts sont de nouveau survenus jeudi, a indiqué samedi soir le Baromètre sécuritaire du Kivu, qui documente la violence dans la région. Dimanche, des responsables militaires et des habitants ont fait état de la capture par les hommes du M23 du village de Ntamugenga, une cible stratégique proche de la grande route menant vers la capitale provinciale Goma. "La situation est morose ici. Le M23 vient de prendre Ntamugenga", a déclaré Célestin Nyamugira, le chef du village.



"Ils sont venus de la forêt et se sont infiltrés dans la cité. Il y a eu plusieurs blessés, des balles perdues et des éclats de bombes. Difficile de connaître le bilan", a-t-il ajouté.

Le colonel Serge Mavinga a confirmé à l'AFP que "l'ennemi est déjà à Ntamugenga" et qu'il y avait "des blessés et des morts". L'armée se trouve toutefois "à côté" de la localité, a-t-il ajouté.

Médecins sans frontières (MSF) a tweeté que 500 personnes s'étaient réfugiées dans un couvent de Ntamugenga, dont certaines ont été blessées. L'ONG a appelé à la création d'un corridor humanitaire pour évacuer les civils. Le M23 était parvenu en 2012 à capturer brièvement Goma, avant d'être repoussé par une offensive conjointe ONU-RDC.

La milice fait partie des multiples groupes armés présents dans l'est de la RDC, pour beaucoup issus des deux guerres régionales de la fin du siècle dernier. Kinshasa accuse Kigali de soutenir cette rébellion, ce que le Rwanda conteste. En dépit des dénégations officielles de Kigali, un rapport non-publié de l'ONU que l'AFP a pu voir en août pointait une implication du Rwanda auprès du M23.

AFP

ANNONCE BOURSE

B2GOLD informe qu'il est ouvert un programme d'octroi de bourses aux étudiants de séries scientifiques (**nouveaux bacheliers ayant une moyenne supérieure ou égale à 13/20**), pour une formation dans différents domaines :

- INGÉNIRAT MINES/GÉOLOGIE,
- INGÉNIRAT GÉNIE CIVIL ;
- INGÉNIRAT ENVIRONNEMENT.

Les formations se dérouleront dans des instituts maliens spécialisés.

LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE DONT LA DATE LIMITE EST FIXÉE AU 28 OCTOBRE 2022 À 12H 00 COMPORTE :

1. Une lettre de motivation comportant le choix du domaine ;
2. Une copie ou une attestation certifiée du Baccalauréat 2021-2022 ;
3. Les relevés de notes du Baccalauréat 2021-2022 ;
4. Un certificat d'indigence pour les étudiants dont les parents sont en situations précaires ;
5. Le certificat de résidence ;
6. Un extrait d'acte de naissance.

Toutes les demandes doivent être envoyées en double exemplaire (avec la mention du domaine de la formation choisie sur les enveloppes) à l'attention de Monsieur le Directeur des Ressources Humaines de B2Gold Mali à l'adresse suivante :

Les demandes peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante Mali.FEK.HR@b2gold.com en incluant dans l'objet du message **B2G.Bourses**.



B2GOLD MALI
Porte 653 Rue 28
Cite du Niger 2
BPE 4855 Bamako Mali

Ce programme est offert par voie de sélections. Le nombre de bourse étant limité, seuls les candidats au mérite dotés d'un excellent potentiel et d'un véritable engagement personnel auront une chance d'être sélectionnés. Compte tenu du fait que B2GOLD accorde une priorité élevée à l'égalité des genres, une attention particulière sera portée aux candidatures féminines pour une représentation équitable.

Nous remercions tous les postulants de leur intérêt pour B2Gold. Toutefois, seuls les candidats sélectionnés seront contactés.



www.b2gold.com



Ministre de la Refondation de l'Etat - MRE



SIGRH

Projet SIGRH : Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines

Suite au lancement officiel du Projet **SIGRH - Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines** de l'Etat et des Collectivités Territoriales le 24 mai 2022 par le Président de la Transition, Chef de l'Etat le **Ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions - MRECRI** a l'honneur de vous informer du démarrage de la phase de **Recensement des Agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales** sur toute l'étendue du territoire national et dans les missions diplomatiques et consulaires.

Au cours de cette opération, qui se déroulera **du Jeudi 1er septembre 2022 au 30 novembre 2022**, une **Fiche Individuelle de Collecte de Données** sera soumise par les différents Chefs de service compétents à chaque Agent concerné de leur ressort afin de la renseigner.

La fiche dûment renseignée doit être impérativement accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- **une copie de l'Arrêté d'intégration ou de la décision de recrutement ;**
- **une copie justifiant la position statutaire ;**
- **une copie de la carte NINA ou de la Fiche descriptive individuelle du RAVEC ;**
- **une copie de l'extrait d'acte de naissance.**

Sont concernés par le Recensement, tous les Agents de l'Etat et des Collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national et dans les ambassades et consulats, à savoir :

- les Agents fonctionnaires et contractuels de la fonction publique de l'Etat du statut général, des statuts particuliers et des statuts autonomes, sauf des Forces de Défense ;
- les Agents fonctionnaires et contractuels des collectivités territoriales des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'emploi et de la formation professionnelle pris en charge par l'Etat à travers le système de mise à disposition ;
- les enseignants des écoles communautaires (ECOM) et des animateurs CED, CAF, CAFé et CEI bénéficiant des appuis financiers du budget d'Etat sous forme de subventions ;
- les Fonctionnaires des collectivités territoriales du cadre de l'administration générale ; et
- les Agents contractuels des collectivités territoriales payés sur ressources propres.

Chers **Représentants de l'Etat, Agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales, et Partenaires sociaux**, les Plus Hautes Autorités de la Transition comptent sur votre accompagnement et attachent du prix à la pleine participation de tous et de chacun à la réussite de cette opération d'une importance capitale dans la nécessaire **Refondation de la Gestion des Ressources Humaines** de notre Administration publique et parapublique.



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Entretien routier au Mali : Les entreprises défaillantes out !

L'entretien, la réhabilitation, la rénovation et la reconstruction d'infrastructures routières demeurent des priorités du gouvernement de Transition. Face à certaines accusations, de nature à discréditer le ministère des Transports et des Infrastructures, et soucieuse de donner la bonne information, la rédaction du journal **Malikilé** a mené une enquête pour éclairer la lanterne de l'opinion nationale et internationale sur ce sujet qui défraie la chronique.

Animées par l'esprit de la refondation, les autorités de la transition ont lancé de vastes programmes de rénovation et d'entretien des routes qui, du fait des défaillances de certaines entreprises de travaux et bureaux de contrôle, peinent à être exécutés conformément aux stipulations des marchés. C'est un secret de polichinelle : des efforts inestimables ont été déployés par le gouvernement dans le cadre de grands chantiers d'entretien, de réhabilitation, de rénovation et de reconstruction d'infrastructures routières. Ces efforts se sont concrétisés par la mise à la disposition du ministère des Transports et des Infrastructures d'un montant de 5 milliards de FCFA, par le Président de la Transi-

tion, le Colonel Assimi Goita, dans le cadre de son Programme d'urgences sociales. En outre, un montant de 15 milliards de F CFA a été accordé pour le financement d'un programme spécial d'entretien des routes dans le District de Bamako et les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Mopti. Ces montants ont été complétés par une somme de 20 milliards de FCFA pour l'entretien des routes nationales. Les vastes programmes de rénovation et d'entretien des routes lancés riment avec la volonté du département des transports et des Infrastructures. C'est dans ce cadre que la première phase, exécutée entre Janvier et avril 2022, a permis l'élargissement des ouvrages d'assainissement et la réhabilitation de cer-

tains axes routiers dans le District de Bamako. Cette première campagne s'est bien déroulée dans l'ensemble. Ces travaux visaient essentiellement à relever les niveaux de service des routes et contribuer ainsi à soulager les usagers et réduire les risques d'inondations récurrentes.

Le ministre des Transports et des Infrastructures, Dembélé Madina Sissoko ne rate aucune occasion pour rappeler que ces programmes sont initiés sur des financements issus des économies réalisées dans le cadre de la diminution de train de vie de l'Etat et des efforts supplémentaires du Gouvernement, qui a ainsi mobilisé ces montants à partir des prélèvements de 35 francs CFA sur le litre du carburant, dans le cadre de l'entretien routier.

L'Etat prend les taureaux par les cornes !

Il ressort de nos investigations, qu'avec ce pactole, le département des transports et des infrastructures a passé des marchés avec des entreprises locales, pour la réfection de nos routes. Contre toute attente, la majorité des entreprises nationales adjudicatrices de ces marchés peinent à honorer leurs engage-



ments. Les travaux sont très en retard par rapport aux plannings initiaux. Les entreprises, pour la plupart, n'ont souvent pas pu mobiliser sur les chantiers les personnels, les matériels et les ressources financières nécessaires à la réalisation des travaux, conformément aux prescriptions techniques. Certaines d'entre elles n'ont pas obtenu les cautions nécessaires au niveau des banques pour recevoir les avances de démarrage. Une situation incongrue. Le constat est alarmant voire révoltant sur le terrain. Conséquences : des routes sont dégradées, des voies sont fermées à la circulation aux fins d'exécuter les marchés de travaux d'entretien attribués, les usagers subissent des restrictions de circulation alors même que les travaux n'avancent pas normalement.

Dans cette situation qui, du reste, n'est pas du tout reluisante, les bureaux de contrôle risquent beaucoup leur crédibilité, pour ne pas dire davantage. Et ce, peu importe le niveau d'avancement des entreprises dans l'exécution des travaux. Commis pour contrôler les entreprises qui se sont révélées défaillantes et incapables de respecter les délais contractuels, les bureaux de contrôle, sans état d'âme, se seront fait payer des prestations de service... simplement virtuelles. Ce tableau sombre est



imputable aux entreprises et aux bureaux d'études.

A ce jour, le département des Transports et des Infrastructures se trouve coincé, perplexe : comment faire ? Il est vrai que la politique na-

tionale en la matière consiste à promouvoir l'initiative privée dans le secteur et particulièrement à faire travailler les nationaux, tout en assurant leur contribution à l'efficacité de l'entretien routier.

En toute responsabilité, le ministère des Transports et des Infrastructures a entrepris, à bon droit, de résilier les marchés attribués aux entreprises défaillantes ; afin de pourvoir d'extrême urgence, aux nécessités de contrôle technique pour assurer l'exécution correcte des travaux d'entretien routier. Il soutient que la réalisation de la mission de service public ne s'accommode pas du laxisme et de l'attentisme. Il faut limiter les souffrances des usagers et des riverains des routes.

Conformément aux principes de la programmation budgétaire, des milliards mis à disposition devront être, par la faute d'entreprises et de bureaux d'études, retournés par le Ministère des Transports et des Infrastructures au Trésor public, alors que la demande de route est pressante et le besoin d'entretien routier réel.

Au demeurant, ce sont les populations qui continuent de souffrir par la faute des titulaires de marchés.

■ Ibrahim Sanogo



5ème journée du comité syndical de la CANAM : Sous le signe de l'amélioration des services

La 5ème édition de la journée de la caisse nationale d'assurance maladie CANAM a été organisée, le jeudi 20 octobre 2022, par le comité syndical. La cérémonie était co-présidée par le ministre de la Santé et du Développement Social, Dieminatou Sangaré et du Ministre Délégué chargé de l'Action Humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des Déplacés Imam Oumarou Diarra. Le thème de la 5ème édition de la journée de la CANAM était : L'unité d'action syndicale au service des Organismes de Prévoyance Sociale OPS pour une Mise en Œuvre Réussie du RAMU à Travers le Système de Management Qualité SMQ. Objectif : définir les mécanismes, à mettre en place pour une synergie d'actions des comités syndicaux des organismes de prévoyance sociale dans le cadre de la mise en œuvre du RAMU.

Au cours de cette 5ème édition de la journée de la CANAM plusieurs thèmes suivants ont été débattus, parmi lesquels l'unité d'action syndicale au service des OPS pour la mise en œuvre réussie du RAMU, la mise en œuvre réussie du RAMU, et l'intervention sur le système management qualité (SMQ).

Dans son intervention, le secrétaire général par intérim du comité syndical de la CANAM, Tiekoura Doumbia, a affirmé que cette journée est une occasion pour l'ensemble du personnel de jeter un regard rétrospectif sur les actions phares réalisées, par le comité syndical au bénéfice des militants et militantes. « **L'instauration de l'unité d'actions syndicales entre les syndicats des organismes de prévoyance sociale contribuera de manière significative à : Renforcer la capacité des responsables syndicaux pour une mise en œuvre réussie de ces réformes et du RAMU, de créer une synergie d'actions et de solidarité entre les différentes organisations de prévoyance sociale à savoir la CANAM, INPS, la CMSS, l'ANAM et l'UTM, enfin de multiplier et institutionnaliser les cadres de concertations périodiques entre les responsables syndicaux des OPS et leurs directions générales** » a-t-il expliqué.

Quant au directeur général de la CANAM, le médecin général Boubacar Dembélé, il a laissé entendre que la CANAM est résolument engagée dans la mise en œuvre du système de management qualité et assistance à la certification ISO 9001 version 2015 ; car avec cette certification, l'organisation et le fonctionnement de la CANAM seront améliorés, ce qui impactera positivement sur la qualité des services offerts aux assurés.

Satisfaite de l'organisation de cette journée,



Le ministre de la Santé et du Développement Social, Dieminatou Sangaré a salué la synergie d'action entre le comité syndical et la direction de la CANAM, tout en se réjouissant du choix du thème de cette édition à savoir "l'unité d'action syndicale au service des organisations de prévoyance sociale (OPS) pour une mise en œuvre réussie du régime d'assurance maladie universelle RAMU à travers le système de management qualité SMQ". Cette journée se tient au moment où le Mali se trouve à la croisée des chemins de la refondation et de la protection sociale. « L'unité d'action syndicale dont le comité syndical de la CANAM fait la promotion est à saluer et à encourager, car elle s'inscrit en droite ligne de la conférence so-

ciale en cours dans notre pays, et d'une volonté d'associer les partenaires sociaux aux réformes envisagées, résulte de la conviction des plus hautes autorités qu'un consensus est nécessaire entre les acteurs du monde du travail pour résoudre les questions économiques et sociales importantes, promouvoir la bonne gouvernance et favoriser la paix et la stabilité sociale et économiques. Cette journée servira également de tribune pour informer et sensibiliser les différents acteurs sur la démarche qualité, une démarche organisationnelle qui a pour finalité la satisfaction des parties intéressées de l'AMO et en perspective du RAMU.

■ Ibrahim Sanogo

2ème édition de la journée internationale de l'emploi : Une tribune pour les recruteurs et les chercheurs d'emploi

La cérémonie de la deuxième édition de la Journée internationale de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat, organisée par Mali Baara, été présidée par le Premier ministre par intérim, le Colonel Abdoulaye Maiga. Objectif : mettre en relation les employeurs et les chercheurs d'emploi. Le thème retenu pour cette édition est : l'impact de la pandémie sur l'emploi au Mali. C'était en présence du ministre de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, Bakary Doumbia, de plusieurs membres du gouvernement et des acteurs du secteur de l'emploi et de l'entrepreneuriat au Mali.



Selon son Directeur général, Hamadou Dicko, Malibaara est une plateforme numérique qui met en relation les employeurs et les chercheurs d'emploi. Aujourd'hui, plus de cent mille personnes y sont inscrites, et des dizaines d'offres d'emploi y sont publiés par mois. En seulement 8 ans d'existence, Malibaara.com est devenu l'un des sites web maliens les plus visités. « **Notre objectif est de prendre des offres d'emploi accessibles à tous gratuitement. C'est notre façon de contribuer à la réduction du taux de chômage au Mali. Plusieurs conférences permettront de poser des problématiques. Et des pistes de solutions seront dégagées. Une trentaine de recruteurs potentiels, tous secteurs confondus, sont présents et des ateliers ont été organisés** », a-t-il dit.

Dans son discours d'ouverture, le Premier ministre par intérim, le Colonel Abdoulaye Maiga, a rappelé que l'emploi est au cœur de l'action gouvernementale. Il a, également, rassuré que la 2ème édition internationale de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat, organisée par Mali Baara permettra de réunir tous les acteurs du secteur de l'emploi et l'entrepre-

neuriat avec des personnes en quête d'emploi. Aussi, il offrira l'opportunité aux jeunes de s'orienter vers les recruteurs et renforcer leurs capacités. « **Nous avons conscience que c'est à travers la création d'emploi que nous lutterons contre le chômage ; et que, c'est à travers la création d'emploi que nous ramènerons quelque part la paix dans notre pays. Le Malikura s'inscrit dans cette logique. L'entrepreneuriat demeure au cœur des préoccupations du gouvernement. A titre de rappel, conformément à la vision du Président de la**

Transition, le Colonel Assimi Goïta, le gouvernement a élaboré un programme d'action gouvernemental intégré. Un autre rappel utile, c'est l'importance capitale accordée à la jeunesse par Président de la Transition qui conditionne ses succès à celui de la jeunesse », a-t-il laissé.

Enfin, le patron de l'administration malienne, le Colonel Abdoulaye Maiga, a saisi cette l'occasion pour féliciter et saluer les organisateurs de cet important rendez-vous du secteur de l'emploi, pour leur engagement et leur mobilisation en faveur de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de la formation.

Outre les conférences, la journée internationale de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat a été marquée par la présence des stands, des acteurs des bureaux d'études et des services œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'entrepreneuriat. Notons, par ailleurs, l'organisation d'une visite guidée des stands par le Premier ministre par intérim, le Colonel Abdoulaye Maiga.

■ Ibrahim Sanogo



BOAD : Moustapha Ben Barka sur la sellette ?

Les autorités maliennes ont-elles demandé le limogeage de l'actuel vice-président de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ? Oui, selon des médias étrangers, qui affirment que Bamako aurait émis le souhait de changer son représentant. Le sujet, semble-t-il, aurait été débattu à huis clos, le 30 septembre.

« Pour combien de temps encore, Moustapha Ben Barka restera-t-il vice-président de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ? » s'interrogent des observateurs avisés. Visé, sur demande de la justice malienne, par une notice rouge d'Interpol dans le cadre de l'affaire de l'acquisition de l'avion présidentiel d'Ibrahim Boubacar Keïta, le numéro deux de cette institution régionale, brièvement interpellé à Paris à la mi-septembre, est actuellement sur la sellette. Bamako souhaiterait le changer, au profit d'un ancien ministre.

Selon nos informations, les autorités maliennes ont émis, auprès des dirigeants de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le souhait de remplacer cet ancien secrétaire général de la présidence du Mali, qu'IBK avait choisi, en 2020, pour représenter son pays à la direction de la Banque.

Une rencontre sur le sujet à Dakar

Les autorités maliennes voudraient le voir remplacer par Abdoulaye Daffé, ex-patron de la Banque de développement du Mali (BDM) et ex-ministre des Finances. Cette demande a fait l'objet d'une discussion à huis clos, le 30 septembre à Dakar, lors du Conseil des ministres de l'UEMOA, présidé par le Togolais Sani Yaya.

Outre les ministres des finances, étaient présents à cette rencontre les dirigeants des institutions de l'Union, parmi lesquels le Sénégalais Abdoulaye Diop, président de la Commission de l'UEOMA, l'Ivoirien Jean-Claude Kassi Brou, gouverneur de la BCEAO, le Béninois Serge Ekué, président de la BOAD, ainsi que le Togolais Badanam Patoki, président du Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF).

Faut-il rappeler que, depuis la levée des sanctions financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA, le Mali n'a toujours pas réintégré les réunions des instances de l'UEMOA ? À l'issue des échanges, le Conseil des ministres a dé-



cidé de porter la demande malienne devant l'organe suprême de l'Union, la Conférence des chefs d'État.

Précisons que Moustapha Ben Barka qui avait été placé en rétention judiciaire, distincte de la garde à vue parce qu'il n'est pas soupçonné de délit commis en France, avait été relâché le lendemain - suite à une décision de la justice française, qui a choisi de ne pas poursuivre la procédure d'extradition formulée par les autorités maliennes, au motif que sa poursuite serait d'ordre politique. Pourtant, l'ancien secrétaire à la présidence Moustapha Ben Barka est poursuivi par la justice malienne dans l'affaire de l'acquisition de l'avion présidentiel, sous le régime d'IBK ; un dossier qui a déjà motivé la mise sous mandat de dépôt d'autres personnalités du régime IBK.

Après sa libération en France, ses avocats ont

justifié cette mainlevée par « l'absence de tout fondement factuel et juridique du mandat d'arrêt, l'atteinte évidente à la liberté individuelle de Moustapha Ben Barka, le caractère arbitraire de cette procédure... ».

Les avocats de Moustapha Ben Barka avaient dénoncé « le terrorisme judiciaire d'État auquel se livrent les autorités maliennes ».

Par ailleurs, il convient de rappeler également l'UEMOA ne s'est pas réunie depuis mars 2021 et, officiellement, n'a toujours pas de président. Cette situation n'aura que trop duré. Mais, c'est Ben Barka qui se frotte les mains... en attendant d'être fixé sur son sort judiciaire.

■ Binadjon Dombia

Chérif Ousmane M. HAÏDARA : Le point sur la nouvelle Constitution et le bilan du Maouloud

Chérif Ousmane Madani HAÏDARA, », le Guide spirituel de la Fédération Ançar-Dine Internationale (FADI), non moins président du Haut conseil islamique du Mali, a animé sa traditionnelle conférence de presse-bilan du Maouloud, le jeudi 21 octobre 2022, à son domicile à Banconi Dianguinébouguou. Cette activité intervient après la célébration de la 38e édition du Maouloud, qui avait pour thème : « **Maouloud, facteur de la réconciliation, paix et cohésion sociale** ».

Les échanges ont porté, entre autres, sur la situation socio-politique du pays, la révision constitutionnelle, le soutien à la transition, la problématique du site d'organisation du Maouloud et les recommandations du Forum des leaders religieux.

Prenant la parole, le Guide Spirituel des Ançars, Seïd Chérif Ousmane Madani HAÏDARA, a souligné que le Mali est confronté à un problème de dirigeants. Mais, s'il plaît à Dieu, a-t-il souhaité, viendront des dirigeants qui prendront en compte, à l'avenir, les préoccupations du peuple malien.

Se prononçant sur les spéculations autour de la tenue du Maouloud des Ançars au Stade du 26 Mars, Chérif Ousmane Madane HAÏDARA a précisé que cette infrastructure, certes à vocation sportive, n'est pas exclusivement destinée au football. D'autres activités peuvent y être autorisées et pratiquées, comme des prêches religieux. « **Le Stade 26 mars appartient à tous les maliens** », a-t-il dit.

Pour lui, la polémique n'avait pas lieu d'être car, précise-t-il, « **depuis le premier jour que nous sommes allés voir les autorités, elles n'ont posé aucun problème** ».

Aussi, il a annoncé que pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens au cours du Maouloud, les autorités de la Transition ont gracieusement mis à la disposition de la FADI 3 000 agents de forces de sécurité. « **Celles-ci ont également été épaulées par 5 000 vigiles issus des rangs d'Ançar-Dine** ».

Concernant le forum des leaders religieux des pays de la sous-région, récemment organisé par le Haut Conseil Islamique du Mali (HCIM) à Bamako, il a indiqué que la rencontre a été initiée dans l'optique de mutualiser les efforts, en vue de trouver des solutions à l'extrémisme violent et au terrorisme. A cet égard, il dira que, pour faire face aux nombreux défis de l'heure, il est important que tout le monde se donne la main.



« **Aujourd'hui le Mali a besoin de paix, de cohésion, du vivre ensemble. C'est pourquoi, ces questions étaient au centre des prêches du Maouloud de cette année** », a précisé le Guide Spirituel des Ançars.

Par ailleurs, Chérif Ousmane Madane HAÏDARA a fait savoir que les 150 hectares promis par les autorités aux Ançars n'ont jamais été donnés.

Pourtant, il a révélé que dans un pays de la sous-région, les autorités ont gratuitement offert 2.000 hectares de titres Fonciers à un leader religieux. « **Je n'ai jamais été mis dans mes droits dans ce pays par les autorités** », a-t-il indiqué.

« **Si les droits, l'honneur, la dignité du peuple malien, les principes fondamentaux de la religion sont garantis dans la nouvelle Constitution, nous allons soutenir le référendum, mais si ces aspects ne sont pas pris en compte, nous nous opposerons à ce texte** », a-t-il expliqué concernant l'avant-projet de la nouvelle constitution.

Interrogé sur son absence répétée lors des séances publiques organisées dans l'enceinte de sa mosquée, le Chérif Ousmane HAÏDARA, a laissé entendre que c'était par mesure de précaution. « **Dans ce contexte socio-sécuritaire, on ne peut faire confiance même à son propre fils. C'est pourquoi, je me méfie un peu des masses. Sinon, mon plus grand bonheur, c'est de passer la nuit au milieu de mes partisans et de mes disciples ici, comme dans le bon vieux temps** », a-t-il justifié.

Selon les chiffres donnés par les organisateurs, le nombre de pèlerins au Maouloud 2022 des Ançars était de 198 218 contre 186 014 en 2021, soit 101 206 hommes et 97.012 femmes. Ils ont précisé que les pèlerins sont venus de 29 pays sur 40 pays que compte la Fédération Ançar-Dine Internationale (FADI).

De même, le nombre de prêchers s'élevait à 1.677 et celui de prêches effectués, à 133.670.

■ Maffenin Diarra



Bientôt la rentrée académique 2022-2023



Apprendre pour réussir sa vie et dans la vie et servir l'humanité
Passez une année universitaire subliminale avec UCAO-UUBa

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
Unité Universitaire à Bamako



Hamdallaye - porte 85 - Rue 109
BP E4165 Bamako MALI



+223 20 29 56 31 / 20 29 56 28



ucao.uuba@gmail.com



Université catholique de l'Afrique de l'Ouest de Bamako



www.ucao-uuba.org

Conférence sociale dans le domaine du travail : 139 recommandations pour apaiser le climat social

Au CIC, les rideaux sont tombés, le samedi 22 octobre 2022, sur la conférence sociale avec une batterie de recommandations. La cérémonie de clôture a été présidée par le Premier ministre par intérim, le colonel Abdoulaye Maïga. C'était en présence du ministre du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, Diawara Aoua Paul Diallo, des membres du gouvernement et de plusieurs acteurs du monde du travail.



6 jours durant, les participants ont passé en revue toutes les questions pendantes du monde du travail au Mali. A l'issue des discussions, parfois houleuses et passionnées, le consensus a prévalu pour l'apaisement du climat social. Une batterie de recommandations a été formulée. Elles sont au nombre de 139, parmi lesquelles : l'accélération du processus d'adoption de pacte de stabilité sociale, l'instauration de la récompense du mérite et la sanction en cas de faute, l'élaboration d'une politique de rémunération des agents de l'Etat, l'institutionnalisation de la conférence sociale dans le domaine du travail au Mali, l'élaboration de la politique nationale de la fonction publique, l'harmonisation et la rationalisation des primes et indemnités (les ramener à des niveaux acceptables et soutenables par le budget d'Etat, relever la valeur du point d'indice de 400 F à 500 F, la révision de la valeur du point indiciaire tous les 5 ans, l'harmonisation de l'accompagnement

de départ à la retraite du secteur public avec celui du secteur privé etc.

Pour le ministre du Travail, de la Fonction Publique et du Dialogue Social, Diawara Aoua Paul Diallo, la conférence sociale dans le domaine du travail a été l'occasion de poser les jalons d'un écosystème, permettant au gouvernement et à l'ensemble des partenaires sociaux d'avoir des points de vue convergents pour un apaisement durable du climat social au Mali. L'objectif de départ était d'identifier les moyens et mécanismes permettant d'aboutir à une stabilité sociale durable, à travers un renforcement du dialogue entre le gouvernement et les partenaires sociaux. « **Nous voici au terme des travaux de cette première conférence sociale dans le domaine du travail au Mali. Au cours de ces 6 jours, gouvernement, partenaires sociaux ont - dans un mouvement d'ensemble au terme des débats francs et constructifs, avec l'accompagnement du BIT, - su réunir le**

consensus au tour des principales problématiques du monde du travail à travers 3 thématiques : liberté syndicale, dialogue social et politique de rémunération. En mettant en perspective les objectifs que nous nous sommes fixés à l'entame des travaux et les résultats qui viennent d'être édités dans le rapport final, je peux affirmer... que cette conférence a été un succès. Ainsi, les uns et les autres s'accorderont certainement pour dire que nous avons fait du dialogue social une œuvre de construction nationale, une garantie pour le développement de notre pays », a-t-elle fait savoir.

Le Premier ministre par intérim, le Colonel Abdoulaye Maïga, a souligné que les 139 recommandations auxquelles les participants sont parvenus au cours de ces 6 jours de travaux témoignent de la richesse des débats et de leur engagement, aux côtés du gouvernement pour le maintien d'un climat social apaisé dans nos entreprises et dans nos administrations. « **C'est donc le lieu pour moi de vous réitérer toute ma gratitude pour la réussite totale de cette activité. A travers vos recommandations, vous venez de donner corps à l'un des axes du programme du gouvernement, l'axe 4 qui a pour objectif d'assurer la stabilité sociale, ainsi que le cadre de la refondation nationale de l'Etat qui s'inscrit comme un axe majeur du processus de la refondation** », a-t-il précisé.

Le Colonel Abdoulaye Maïga, Premier ministre par intérim, dit avoir constaté qu'un consensus s'est dégagé au tour des grands principes qui doivent guider les orientations stratégiques de la bonne gouvernance du travail au Mali et, surtout, l'élaboration du pacte de stabilité sociale. « **J'ose espérer que la même volonté de dialogue et l'état d'esprit qui ont caractérisé cette conférence sociale permettront très bientôt également d'élaborer le pacte de stabilité sociale et de son plan d'action. Comme vous le savez, notre pays a besoin d'une trêve sociale afin de réussir le chantier ambitieux de la refondation de notre pays dans un climat convivial. Le gouvernement jouera sa partition pour réussir les conditions favorables à la signature de cette trêve** », a-t-il rassuré.

■ Ibrahim Sanogo

Gand-Grin : Pour la promotion de la citoyenneté

Participer à l'édification du pays, tel est l'objectif fondamental du grin, l'espace citoyen mis en place par Mohamed Salia Touré. Les rencontres de ce samedi 22 et dimanche 23 octobre 2022, ont regroupé respectivement les femmes de Sabalibougou (rôle de la femme dans la refondation du Mali) puis les jeunes de Sénou (quelle place pour l'éducation dans la société ?).



Accolades chaleureuses par-ci, joyeuses poignées de mains, larges sourires des retrouvailles. Les membres du Grand-Grin enthousiastes et requinqués, sont donc venus en masse compacte à la rencontre citoyenne à Sénou. Cet événement a ouvert un tableau gai et riche. Comme pour tout grand rendez-vous, ils ont observé une minute de silence pour toutes les victimes civiles et militaires de la crise qui secoue notre pays, premier acte de l'évènement. Le clou de l'activité a été la série de témoignages sur les actions de cet espace citoyen. Mis sur les fonts baptismaux en 2019, le Grand-Grin a gagné en galon. Les sujets abordés sont aussi larges et variés : la sécurité, l'éducation familiale, l'ac-

tion de socialisation des jeunes, la santé de la reproduction en milieu jeune, l'engagement citoyen pour la vie de leur communauté, le leadership sur les élections, les rapports pervers qui est entre élections et argent, politique et argent, la consommation des stupéfiants, la covid-19 et plusieurs autres sujets d'intérêts nationaux.

En si peu de temps, cet espace citoyen apolitique a posé les fondements d'un vrai débat démocratique. Les membres de cette organisation ont sillonné tout le Mali pour parler du Grand-Grin. Ils partent dans les grins des jeunes pour parler de la problématique de développement social et de la citoyenneté. Il est important de préciser contrairement à cer-

taines organisations similaires, les membres ne sont à la solde d'aucun parti politique ni à la solde d'aucun politicien.

Ce sont des jeunes maliens qui ont décidé de jouer leur participation dans le développement de leur communauté. Généralement quand il y a les élections, ce sont les jeunes qui constituent le bétail électoral et ce sont eux qui sont sacrifiés. Raison pour laquelle ils ont décidé de rencontrer cette écrasante majorité de la population pour faire un éveil de conscience. Ils ne veulent céder à aucun chant de sirène. Le Grand-Grin est présidé par le talentueux Mohamed Salia Touré. Il fut président du conseil national de la jeunesse, membre influent du Mouvement du 5 Juin Rassemble-



ment des Forces Patriotiques, ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Depuis bientôt une année, il a décidé de faire profil bas en se consacrant à l'animation du Grand-Grin dans les différents quartiers du district de Bamako et à l'intérieur du pays. Proche des populations, il saisit toujours cette tribune pour délivrer un message politique qui consiste à inviter l'ensemble des chefs de grin et des associations qui se retrouvent dans la

vision du Grand-Grin. Cette vision novatrice prône aujourd'hui la révolution citoyenne en marche. Cette démarche se résume en 4 mots : se former, s'informer, s'impliquer et accompagner. C'est la définition qu'il donne à ce concept. Ce n'est pas une révolution pour promouvoir la prise des armes ou s'insulter. Non, ce n'est pas cela. C'est une révolution intelligente qui consiste à dire aux jeunes, formez-vous d'abord, informez-vous parce que le

citoyen, c'est celui qui est informé, qui s'implique, qui ne reste pas au bord de la route. Très optimiste, Mohamed Salia Touré appelle à un rassemblement de tous les fils, de toutes les filles, taire les rancœurs, taire les divergences pour sortir le pays de cette situation inconfortable.

■ Ibrahim Sanogo



Avant-projet de Constitution : Les observations de la presse

Après la publication de l'avant-projet de Constitution, les hommes de médias se sont rencontrés, le jeudi 20 octobre 2022, à la Maison de la presse. Cette rencontre visait à attirer l'attention des autorités sur la liberté de la presse au Mali. C'était en présence de la crème de la presse malienne, soucieuse de son devenir dans un monde en pleine mutation.

Selon Tiona Mathieu Koné, l'objectif de cette rencontre n'est pas de dénigrer l'avant-projet, mais, de faire des constats sur ses insuffisances en matière de liberté de presse.

En prenant la parole, Hameye Cissé, quant à lui, a souligné que le débat sera axé autour de l'article 15 de l'avant-projet de Constitution. « **Il est bon qu'on se penche aussi sur l'article 87. Si on s'appuie sur ces deux articles, on aurait trouvé des solutions pour résoudre ce problème. Depuis 1992, l'article 7 conserve un seul alinéa : la liberté de la presse est connue et garantie. Elle s'exerce dans les limites de la loi. Les 3èmes journées de l'information et de la communication de 2009, ont beaucoup bataillé pour que la Constitution prenne mieux en charge cet article, 7. La transition est moins politique. Il faut espérer qu'elle fasse des avancées, en tous cas, mieux que les régimes précédents. La Constitution de cette année, est la seule qui parle de la liberté de la presse en un alinéa, Mais, elle ne précise pas, elle ne donne pas de détails. Malheureusement, la presse ne se retrouve dans cet avant-projet de Constitution** », a-t-il déploré.

A l'entame de son intervention, Sidiki N'fa Konaté, a salué l'initiative de la maison de la presse, comme une démarche inclusive. « **Nous allons nous consacrer à la question relative à la presse. Que dit l'avant-projet de Constitution par rapport à la presse ? Que pensons-nous de ce qui est dit et écrit par rapport à la presse ? Après l'avoir analysé, quelles sont les propositions que nous allons faire pour améliorer ce qui se trouve dans l'avant-projet de constitution ? Il est important de comprendre que la presse est un fait social. Comme le disent le sociologue, les faits sociaux sont des choses. Cela veut dire**

qu'on doit avoir la capacité d'objectiver l'analyse sur la presse, y compris nous en tant que journalistes. Je pense qu'on n'a pas suffisamment pris la mesure de l'importance de la presse. La presse, c'est le maître d'école, la presse, c'est l'enseignant, la presse c'est le chef de famille. La presse, c'est l'éducateur. Parce que notre éducation ne nous est pas donnée plus la voie classique », a-t-il dit.

Selon Sidiki N'fa Konaté, parler de l'avenir la presse, c'est parler du devenir de la société. « **Parce que notre façon de voir, notre façon d'agir, notre conception de notre environnement, nos rapports avec nos voisins, tout cela est dicté à presque 90% par la**

presse. Réglementer la presse, c'est aussi réglementer le devenir de notre société. Cela est extrêmement important. Et les gens ne font pas attention à l'avenir de la presse. C'est donc l'éducation même qui est en cause. Et réguler la presse, c'est réguler l'évolution de la presse. La question de la réglementation de la presse est aussi importante que la question de la défense. Elle est autant importante que la question de l'éducation. **Voyez-vous ce qui se passe dans les journaux ? Voyez ce qui se passe sur les réseaux sociaux ! S'il n'y a pas une structure pour filtrer ce flux d'information à destination d'un public peu averti, qu'allons-nous devenir ?** », s'est-il interrogé.

A l'issue des échanges fructueux, les participants ont formulé les recommandations suivantes : la création d'une instance indépendante pour la régulation de la presse, l'institutionnalisation de cette instance dans la Constitution qui doit résoudre la question de l'aide à la presse, faire de l'information un droit constitutionnel.

■ Ibrahim Sanogo



Cadre stratégique de la refondation de l'Etat : Les universitaires s'approprient le document

Le ministère de la Refondation de l'Etat a organisé, une séance d'échanges avec les universitaires, le vendredi, 21 octobre 2022, dans l'Amphi 500 à l'université de Kabala. Cette rencontre avec les universitaires, 2ème du genre, vise à présenter, échanger et s'approprier le contenu du cadre stratégique de la refondation de l'Etat.



Il faut rappeler que la refondation de l'Etat a été proposée par le peuple malien à travers les Assises Nationales pour la refondation de l'Etat (ANR) en décembre 2021. Cette série de rencontres, avec la population malienne, initiée par le ministère de la Refondation de l'Etat se poursuivra dans tout le pays. Le recteur de l'université des sciences humaines et sciences de l'éducation, Pr Idrissa Seiba Traoré, n'a pas manqué d'éloges à l'endroit du ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des relations avec les Institutions, Pr Ibrahim Ikassa Maïga. « **Je voudrais souhaiter la bienvenue à Kabala l'ultra moderne ou le temple de savoir. Cette cérémonie de présentation du cadre stratégique de la refondation de l'Etat et son plan d'action constituent un tremplin pour les universitaires. C'est toujours un réel plaisir de partager le contenu de ce document si riche avec nos étudiants. En ce jour mémorable, je voudrais vous offrir deux ouvrages qui ont été rédigés par les enseignants de l'université des lettres et de sciences de l'éducation de Bamako. Le premier ouvrage est l'acte de symposium que nous avons organisé sur Seydou Badian Kouyaté ; et le second porte sur la Covid-19 impasse, résilience. C'est un ouvrage de 385 pages exclusivement rédigés par les enseignants de l'université**

des lettres et des sciences de l'éducation », a-t-il déclaré.

Le ministre de la refondation de l'Etat, Ibrahim Ikassa Maïga, dira que la refondation de l'Etat est le résultat des ANR. « **Aujourd'hui, nous poursuivons la série de rencontres d'appropriation et de vulgarisation du cadre stratégique avec toutes les forces vives maliennes, d'abord les acteurs des médias, puis la haute administration d'Etat, la société civile avec toutes les parties prenantes au processus de paix, les organisations syndicales et patronale, la classe politique ; cette semaine - avec vous, les universitaires - pour ensuite aller vers toutes les composantes de la nation malienne. Toutes ces activités constituent un paramètre important en termes de redevabilité au peuple malien et de mise en œuvre efficiente des recommandations issue des Assises Nationales de la Refondation qui se sont tenues en décembre 2021** », a-t-il précisé.

En outre, le ministre Ibrahim Ikassa Maïga a fait savoir que les autorités de la transition ont déjà réaffirmé cette volonté, à travers la mise en route des dispositifs des pilotages gouvernementaux, et la création du comité indépendant de suivi évaluation des recommandations des assises nationales de la refondation. « **Qu'il me soit ici permis de réitérer ma**

profonde gratitude, à tous nos concitoyens, de l'intérieur comme ceux établis à l'extérieur, aux institutions, aux organes des assises de la refondation, aux légitimités traditionnelles coutumières religieuses, aux forces politiques, à l'administration, aux collectivités pour les immenses efforts consentis, et les diverses contributions ayant permis de disposer d'un outil qui va permettre d'impulser un changement dans tous les segments de notre pays », a-t-il renchérit.

Les échanges avec les étudiants et professeurs ont porté, entre autres, sur l'indépendance réelle du Mali, la sécurisation du pays, l'officialisation de nos langues nationales, l'application des recommandations des ANR, et la refondation du pays. Le ministre de la refondation de l'Etat, sans langue de bois, répondit aux questions qui lui ont été adressées.

Pour conclure, le ministre de la Refondation de l'Etat, le Pr Ibrahim Ikassa Maïga a indiqué que la refondation est une réalité. Et que, toutes les dispositions sont prises afin de redonner au Mali, toute sa grandeur et sa souveraineté.

■ Ibrahim Sanogo
Mamadou Komina (Stagiaire)



Amadou Goïta, ancien ministre : « ...On veut faire du président un empereur ! »

Le weekend dernier, a été organisée une conférence-débats - entre acteurs politiques et représentants de la société civile. Les discussions, actualité oblige, portaient sur la nécessité d'une révision ou d'une nouvelle constitution.



Selon certains acteurs, l'avant-projet de constitution remis au Président de la transition pose un souci juridique. Pour l'ancien ministre Amadou Koïta, sur le plan juridique, « **les autorités actuelles n'ont ni la légitimité ni la crédibilité à procéder à une révision constitutionnelle, encore moins à l'élaboration d'une nouvelle constitution** ». Il en est autrement sur le plan politique, à condition que les forces vives de la nation y soit associées.

Selon cet ancien ministre d'IBK, « **quand vous consultez le préambule de cette constitution, on a l'impression qu'il y a une certaine velléité, une certaine volonté de remise en cause totale des acquis de mars 91. Je ne pense pas que le combat du M5-RFP était fait pour une remise en cause d'un combat pour lequel des centaines des citoyens ont péri** », a-t-il souligné.

Aussi, ajoute le ministre Koïta, « **cette pro-**

blématique de rédaction de la constitution doit être plutôt politique » car dit-il, « **si on le place sur le plan juridique, je ne pense pas que les autorités actuelles aient la légitimité et la crédibilité à procéder à une révision constitutionnelle encore moins l'élaboration d'une nouvelle constitution** ».

Toutefois, sur le fond, l'ancien ministre est de ceux qui pensent que la Commission - dirigée par Daba Diawara - a fait un travail formidable, excellent et consensuel.

« **La situation politique à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, n'est pas un problème ni de lois, ni de constitution ; mais je crois c'est un problème d'hommes** », précise Amadou Koïta, qui juge qu'« **on aurait pu aller vers une révision constitutionnelle** » au lieu d'une nouvelle constitution.

Sans trop s'appesantir sur le sujet, il s'est en revanche prononcé sur le pouvoir exécutif dans

l'avant-projet de constitution. « **D'un régime semi parlementaire, on veut nous amener dans un régime présidentiel hybride. Si on disait que le pouvoir du président de la République, dans la constitution de mars 92 que le président était roi ; on veut faire du président un empereur** ». Preuve selon lui, qu'on cherche à amener le pays dans « **une instabilité chronique, puisque des cinq (5) présidents démocratiquement élus, de Modibo, Moussa, Alpha, ATT à IBK, seul Alpha a échappé, les autres ont été renvoyés sinon ont victimes de coups d'Etat ; excepté 91 qui était une révolution populaire** ».

L'ancien ministre estime que la commission devrait beaucoup faire attention, avec un parlement dont certains membres sont nommés, et qui peuvent destituer le président ; tandis qu'on affaiblit le rôle des députés qui peuvent contrôler le rôle du gouvernement sans pouvoir le sanctionner.

Pour lui, le Mali a besoin d'une constitution qui consolide ses acquis démocratiques et renforce les institutions de la République. Alors, poursuit-il, il ne faut tenir compte du fonctionnement ni de la rue ni de la foule.

Dans le pouvoir exécutif, « on met les forces armées et de sécurité, on met les autorités indépendantes, on met l'administration comme si ces trois structures, ne relèvent pas de l'exécutif », regrette-t-il.

Sur la réorganisation de la Cour Constitutionnelle - qui a proclamé les résultats du 8 aout - Amadou Koïta estime que ce ne sont pas les textes qui font défaut, mais les hommes. Il faudrait, selon lui, bien redéfinir le rôle de la Cour Constitutionnelle, la commission de centralisation des résultats et l'administration territoriale dans le processus de proclamation des résultats des élections.

Pour l'ancien ministre, le Mali n'a pas besoin d'une constitution qui « **déstabilise davantage des acquis, qui remet en cause les idéaux de mars 91, et crée plus d'instabilité. Egalement, on dit que le Coup d'Etat est un crime imprescriptible mais, il faut maintenir cet aspect. Car, certaines de nos institutions blanchissent le coup d'Etat. S'il s'agit d'un crime, ce crime ne doit pas être amnistiable** »

■ Binadjon Doumbia

AIGE : La FORSAT-Civile réaffirme son soutien à Djénébou Diakité

Après avoir prêté serment devant la Cour suprême - en tant que membre du collège de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE), - la Fédération des organisations et regroupements qui soutiennent les actions de la Transition (Forsat) a organisé une cérémonie en l'honneur de Djénébou Diakité. C'était le vendredi 21 octobre 2022 au siège de l'organisation.



Cette cérémonie a été présidée par la présidente de la FORSAT-Civile, Touré Aïché Baba Keïta, en présence du Secrétaire Général Marcelin Guengere, de Djénébou Diakité, membre de l'AIGE et de plusieurs membres de la FORSAT -Civile.

A cette occasion, parents, amis, collaborateurs, collègues ont rehaussé l'éclat de cette cérémonie par leur présence.

Le président de la Transition, le colonel Assimi Goïta à travers le décret n°2022-069 a nommé 15 membres du collège de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE), le 12 octobre dernier. Avant leur entrée en fonction, ils ont prêté serment devant la Cour suprême conformément à l'article 12 de la loi n°2022-019 du 24 juin 2022 portant loi électorale. Parmi les 15 membres de l'AIGE figure Djénébou Diakité, Secrétaire Générale de la FORSAT

- Civile qui a été nommée au nom de la société civile. Pour réaffirmer son choix sur celle-ci, la FORSAT-Civile - sous la houlette de sa présidente Aïché Baba Keïta - a organisé une cérémonie en son honneur, à son siège de

Faladié.

Il ressort des témoignages de ses parents et collaborateurs, que Djénébou Diakité est une personne bourrée de qualités (honnête, travailleuse et rigoureuse etc.).

Dans son discours, le Secrétaire général de la FORSAT-Civile Marcelin Guengere a rappelé que Djénébou Diakité était présente aux premières heures de la FORSAT-Civile. Aussi, il a précisé que le choix porté sur sa personne, a été décidé d'un commun accord, sur la base de plusieurs critères à savoir le sérieux, l'honnêteté et le travail bien fait.

Pour répondre à ses détracteurs, il a fait savoir que la FORSAT-Civile comprend 52 associations et regroupements. « **La Forsat-Civile a son récépissé ainsi que toutes les associations qui regroupent l'organisation** », a-t-il rappelé.

De son côté, Djénébou Diakité, s'est réjoui de cette cérémonie organisée en son honneur. « **C'est la confiance que la FORSAT-Civile a donnée à ma personne qui a fait qu'aujourd'hui, je suis à l'AIGE. Je ne peux que remercier la présidente Touré Aïché Baba Keïta, tous les membres de la FORSAT civile et toute la société civile** », a-t-elle déclaré.

Dans l'accomplissement de sa nouvelle mission, elle a promis de respecter le serment prêté devant la Cour suprême, qui consiste à être juste, honnête, intègre, impartiale, objectif dans le respect de la constitution et des lois de la république.

A son tour, la présidente de la FORSAT-Civile a - au nom de toutes les associations et regroupement de la FORSAT - réaffirmé son soutien à Djénébou Diakité, avant d'insister sur la pertinence et la régularité de sa désignation.

■ Maffenin Diarra



Projet "reconstruction et réhabilitation du patrimoine bâti du site des falaises de Bandiagara" : Le comité de pilotage se concerte sur les activités

Les membres du comité de pilotage du projet de "Reconstruction et réhabilitation du patrimoine bâti du Site des Falaises de Bandiagara", se sont réunis le mardi 18 octobre 2022, sous la présidence du Secrétaire général du ministère de l'artisanat, de la culture, de l'industrie hôtelière et du tourisme, Hamane Demba Cissé. L'objet était de faire le point sur les activités réalisées, d'échanger sur les résultats préliminaires obtenus, les activités en cours et celles programmées et formuler au besoin, des recommandations.

Au moment où le gouvernement du Mali et la Communauté internationale s'attèlent à juguler la crise, celle-ci connaît une expansion vers des zones jusque-là épargnées, en l'occurrence le site des Falaises de Bandiagara. Cette zone a été durement frappée par les tensions et les conflits dont les conséquences ont été la destruction des maisons, des greniers, des céréales, l'enlèvement du bétail, des pertes en vie humaine, la destruction des biens culturels, etc. C'est dans ce contexte que le département en charge de la culture, en partenariat avec l'UNESCO, a initié ce projet de reconstruction et de réhabilitation du patrimoine bâti du site des falaises de Bandiagara (au pays-dogon), avec comme objectif de développer la reconstruction et la réhabilitation du patrimoine détruit, la resocialisation et la bonne conservation des objets culturels et, la reprise des pratiques et traditions culturelles intra et intercommunautaires.

Dans leurs interventions, le Directeur Exécutif, M. Valéry Freland et la Directrice Culture et situations d'urgence de l'UNESCO à Paris, Mme Krista Pikkat, ont rappelé l'attachement de leur institution à la conservation du patrimoine culturel. Pour sa part, le Chef de bureau de l'UNESCO au Mali, M. Edmond Mukala, a indiqué que ce projet est le résultat de la mission conjointe d'évaluation, effectuée sur le site des Falaises de Bandiagara par l'UNESCO et le Gouvernement, à travers le département de la culture, en 2019. Cela, suite à la destruction des biens du patrimoine culturel de ce site : « En réponse aux recommandations issues de cette mission, des fonds ont été mobilisés auprès de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit

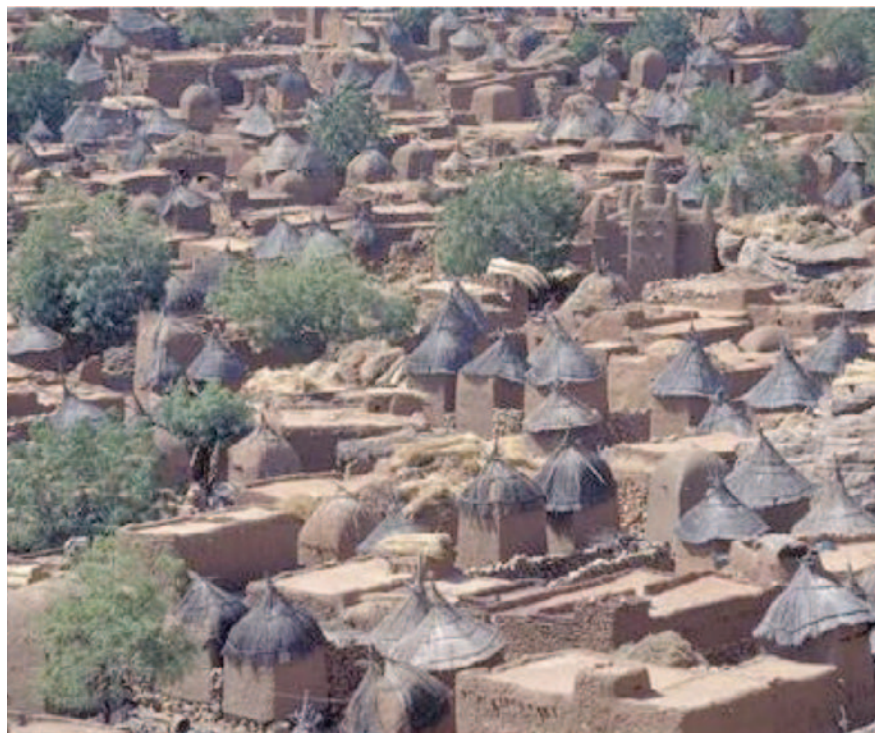
(ALIPH) pour la reconstruction des habitats endommagés ».

Présidant la réunion, le secrétaire général du ministère de l'artisanat, de la culture, de l'industrie hôtelière et du tourisme, Hamane Demba Cissé, a fait savoir que la tenue de cette réunion du Comité de pilotage témoigne, non seulement de la nécessité et de l'importance du suivi des activités du projet, mais également de l'engagement constant de toutes les parties prenantes. Les activités préparatoires réalisées, notamment l'information, la sensibilisation et la communication autour du projet, ont permis aux principaux acteurs (autorités administratives, collectivités territoriales, autorités coutumières, communautaires et populations locales) de mieux connaître le

projet, d'y adhérer et d'exprimer leur engagement pour sa réussite. « Cette réunion doit nous permettre de faire le point sur les activités réalisées, d'échanger sur les résultats préliminaires obtenus, de formuler, au besoin, des recommandations et d'échanger sur les activités en cours et celles programmées », a-t-il déclaré. Avec le financement des partenaires techniques et financiers, notamment l'UNESCO et la Fondation ALIPH, le projet de "Reconstruction et réhabilitation du patrimoine bâti du Site des Falaises de Bandiagara" a été lancé le 15 août 2022 dans ladite localité.

Bintou DIARRA

Source : Le Challenger



Somalie : 9 morts et 47 blessés dans une attaque islamiste sur un hôtel

Neuf personnes ont été tuées et 47 blessées dans une attaque menée dimanche durant plus de six heures par des islamistes radicaux shebab dans un hôtel de la ville de Kismayo, dans le sud de la Somalie.

Cette grande ville portuaire est la dernière frappée par le regain des actions violentes des shebab ces derniers mois, qui a notamment ensanglanté la capitale Mogadiscio et le centre du pays.

L'attaque, débutée vers 12H45 locale (09H45 GMT), s'est achevée vers 19H00 après que trois assaillants présents à l'intérieur de l'hôtel ont été abattus par les forces de sécurité de l'Etat du Jubaland.

Le ministre de la Sécurité du Jubaland, Yusuf Hussein Osman, a annoncé un bilan de neuf personnes tuées et 47 autres blessées, "parmi lesquelles des élèves qui sortaient d'une école voisine au moment de l'attaque".

"Les forces de sécurité ont mis fin au siège en temps opportun", a-t-il estimé.

L'attaque a été menée par quatre hommes: un premier qui a mené une attaque suicide, suivie de l'intrusion de trois hommes armés dans l'hôtel.

Selon Yusuf Hussein Osman, l'attaque a débuté par un kamikaze "qui s'est fait exploser". Des témoins ont évoqué à l'AFP une voiture piégée. "Un kamikaze a conduit un véhicule à l'entrée de l'hôtel avant que des hommes armés n'entrent dans le bâtiment. Des tirs ont commencé à l'intérieur", a raconté l'un d'eux, nommé Farhan Hassan.

Les shebab ont revendiqué l'attaque, affirmant viser un hôtel où étaient réunis des membres de l'administration du Jubaland. Ils avaient mené en juillet 2019 une attaque similaire contre les autorités locales dans un hôtel de la ville, faisant au moins 26 morts et 56 blessés.

Le groupe islamiste, lié à Al-Qaïda, combat depuis 2007 le gouvernement fédéral soutenu par la communauté internationale. Il a été chassé des principales villes - dont la capitale Mogadiscio en 2011 - mais reste solidement implanté dans de vastes zones rurales, notam-

ment dans le sud du pays.

Capitale du Jubaland située à 500 kilomètres au sud de Mogadiscio, Kismayo était un bastion des shebab, qui tiraient de solides revenus de son activité portuaire avant que la ville ne soit reprise en 2012 par des milices locales épaulées par les forces kényanes.

- "Guerre totale" -

Ces derniers mois, les shebab ont redoublé d'activité en Somalie, pays pauvre et instable de la Corne de l'Afrique, avec notamment un spectaculaire assaut, long d'une trentaine d'heures, fin août sur un hôtel de la capitale Mogadiscio.

Après cette attaque qui a fait au moins 21 morts et 117 blessés, le président Hassan Cheikh Mohamoud a promis une "guerre totale" pour éliminer les shebab et appelé la population à se "tenir à l'écart" des zones contrôlées par les islamistes qui allaient être visés par de prochaines offensives.

Les forces de sécurité et des milices claniques locales ont notamment lancé des opérations militaires dans le centre du pays, qui ont per-

mis selon les autorités de reprendre du terrain aux combattants islamistes.

L'armée américaine mène également des frappes aériennes. L'une d'entre elles a tué début octobre Abdullahi Yare, un des plus hauts dirigeants et cofondateur du mouvement, dans le sud du pays.

Quelques heures après l'annonce de sa mort par le gouvernement somalien, un triple attentat à la bombe contre un bâtiment gouvernemental dans la ville de Beledweyne (centre) a tué au moins 30 personnes et blessé 58 autres.

Outre l'insurrection shebab, la Somalie est également menacée par une famine imminente, provoquée par la plus grave sécheresse observée depuis plus de 40 ans.

À travers le pays, 7,8 millions de personnes, soit près de la moitié de la population, sont affectées par la sécheresse, dont 213.000 sont en grand danger de famine, selon l'ONU. Sans une mobilisation urgente, l'état de famine pourrait être déclaré avant la fin de l'année.

AFP



Niger : Au moins 11 civils tués dans des attaques de jihadistes présumés près du Mali

Au moins onze civils ont été tués samedi dans l'ouest du Niger lors de plusieurs attaques de jihadistes présumés qui surviennent après plusieurs mois d'accalmie dans cette région proche du Mali.

"Trois camions ont été interceptés samedi vers 11H00 (10H00 GMT) par des hommes armés et les neuf membres à bord (...) ont été tous assassinés. Deux autres personnes sur une moto ont été également tuées", a affirmé dimanche à l'AFP un responsable municipal de Banibangou, la commune où les attaques ont eu lieu. Les trois camions ont été attaqués sur une route sablonneuse et déserte entre la ville de Banibangou et la localité de Tizigrou, près de la frontière du Mali a expliqué cette source. L'un des camions venait de quitter Banibangou où il avait livré la veille, vendredi, du ciment à des entrepreneurs, a-t-elle précisé.

"Selon les informations à notre disposition, il y a eu onze morts, deux camions brûlés et un autre emporté", a confirmé à l'AFP un député de la région.

Deux des camions étaient chargés de vivres et partaient à Banibangou, a précisé ce député.

Ces attaques interviennent après plusieurs mois d'accalmie dans la zone de Banibangou, près de la frontière du Mali où des jihadistes présumés avaient multiplié depuis 2021 les assauts particulièrement sanglants contre des civils dans leurs villages et dans leurs champs.

En février dernier, 18 personnes ont été tuées dans une attaque d'un camion de transport par des hommes armés à motos dans le département de Banibangou.

Le 2 novembre 2021, au moins 69 membres d'un Comité de vigilance (milice d'autodéfense), emmenés par le maire de Banibangou avaient été massacrés par des hommes armés, selon les autorités.

Plus tôt, en octobre, des assaillants venus à motos au moment de la prière du soir avaient tué dix personnes dans une mosquée près de Tizigrou.

Et le 15 mars 2021, 66 personnes avaient été massacrées, dans des attaques contre des véhicules qui rentraient du grand marché hebdomadaire de Banibangou.

- Multiples menaces au Niger -

L'immense et instable région de Tillabéri, d'une superficie de 100.000 km², se situe dans la zone dite "des trois frontières" aux confins du Niger, du Burkina Faso et du Mali.

Elle est le théâtre depuis 2017 d'actions sanglantes de groupes jihadistes liés à Al-Qaïda et au groupe État islamique (EI).

Les autorités y ont lancé plusieurs de vastes opérations à proximité de la frontière avec le Mali pour lutter contre les jihadistes avec l'appui récent, dans le cadre d'un "partenariat de combat", de 250 soldats français.

Le Niger est confronté à la violence terroriste sur plusieurs pans de son territoire.

Dans le sud-est, près du Nigeria et du Lac Tchad, les jihadistes de Boko Haram et de sa branche dissidente Iswap (État islamique en Afrique de l'ouest) commettent régulièrement des attaques contre des civils et des raptés contre rançons.

La région de Diffa, frontalière du Nigeria et du Tchad, abrite 300.000 réfugiés nigériens et déplacés internes, chassés par les exactions de Boko Haram et de l'Is wap, selon l'ONU.

Enfin, la zone frontalière entre le nord du Bénin et le sud du Niger, jusqu'ici épargnée, est confrontée depuis quelques mois également à la menace jihadiste.

En septembre, des hommes armés ont attaqué un poste de douane côté béninois faisant deux morts.

AFP





26e Assemblée Générale des CNO : Le Mali représenté par Habib Sissoko

Le président du Comité Olympique National, Habib Sissoko a participé à la 26e Assemblée générale de l'ACNO 2022, qui s'est tenu les 19 et 20 octobre 2022 dans la capitale sud-coréenne, Séoul.

Notre pays, en effet, a participé à l'Assemblée générale des Comités Nationaux Olympiques (CNO) qui s'est tenue le 19 octobre 2022 en Corée du sud à Séoul. Une rencontre à laquelle le président du Comité National Olympique et sportif du Mali (CNOSM), Habib Sissoko - en sa qualité de membre du conseil exécutif - a brillamment participé. Il était accompagné de Mohamed TRAORE et Abdoulaye COULIBALY respectivement Secrétaire Général et Trésorier Général du Comité Olympique National.

A l'occasion de cette Assemblée générale, le président Thomas Bach du Comité International Olympique (CIO) a appelé que les Comités Nationaux Olympiques doivent constamment privilégier « la voie de l'unité et de la paix » ! Dans la suite de son allocution, le président Thomas Bach a ajouté que, fort de cette unité, le Mouvement olympique pouvait envisager l'avenir en toute confiance. Concernant les perspectives pour le Mouvement olympique, il a déclaré que le CIO, grâce à sa position de force, pourrait faire face à l'incertitude croissante de l'économie mondiale ; et que l'orga-

nisation tiendrait pleinement ses engagements financiers envers les CNO. À la lumière de cette conjoncture économique difficile, le président a également exhorté les CNO à revoir leurs activités et initiatives - en tenant compte de la viabilité financière et de la responsabilité qui leur incombe de préserver un avenir durable pour notre planète.

Soulignant l'enthousiasme croissant suscité par les prochains Jeux Olympiques, il a déclaré à l'auditoire : "Les Jeux Olympiques de Paris

2024 marqueront le début d'une ère nouvelle : celle de Jeux Olympiques inspirés par l'Agenda olympique, et en parfaite adéquation avec ce dernier. Ces Jeux seront plus inclusifs, plus jeunes, plus urbains, plus durables et les tout premiers à respecter la parité hommes-femmes. En outre, « ils se tiendront dans l'une des plus belles villes du monde. » a-t-il conclu.

■ Maffenin Diarra



ELIM. CAN U23 : Belle opération du Cameroun, Nigéria accroché, résultats des rencontres de ce samedi

Les rencontres du deuxième tour aller des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) des moins de 23 ans ont démarré ce samedi. Voyage positif pour les Espoirs du Cameroun, alors que le Nigéria rentre avec un nul. Voici le point des rencontres de ce samedi.

En déplacement en Angola, les Lionceaux Indomptables rentrent avec une victoire 3-2. Un très bon résultat pour les poulains de Guy Feutchine en attendant la manche retour à domicile.

Sentiment mitigé pour le Nigéria qui rentre de son voyage en Tanzanie avec un nul (1-1). Arracher un nul à l'extérieur pourrait être considéré comme un bon coup, mais les Olympic Eagles savent qu'ils pouvaient mieux faire.

Après avoir mené au score depuis la 29e minute sur pénalty, les jeunes nigériens ont concédé le but égalisateur en fin de rencontre (76e), sur pénalty également.

La Côte d'Ivoire peut être satisfait de son match nul (0-0) à Niamey. En danger, les poulains d'Emerse Faé auraient pu encaisser un but si le gardien Issa Fofana, n'avait pas sauvé la situation en repoussant un pénalty.

D'autres rencontres sont prévues ce dimanche.

Résultats de ce samedi

Angola 2-3 Cameroun

Rwanda 1-1 Mali

Tanzanie 1-1 Nigéria

Niger 0-0 Côte d'Ivoire

Sierra Leone 1-1 Zambie

Source : africatosports.co





Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous entrez dans le vif du sujet : quel que soit votre domaine d'activité, vous devrez vous retrousser les manches et faire preuve de beaucoup de détermination. Concentrez-vous sur vos priorités, sans vous laisser abattre face aux premières difficultés.

Il n'y aura pas spécialement d'épée de Damoclès sur vos comptes, en dehors de celle que vous pourriez vous-même provoquer. Vous croirez en votre chance, mais en la provoquant inopinément avec un trop-plein de dépenses, vous la ferez fuir au grand galop.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Si Uranus complique votre vie affective, il en sera de même au travail. N'essayez pas de changer les autres, ils n'apprécieront pas votre attitude. N'essayez pas non plus d'imposer vos idées, il y aura trop de friture sur la ligne.

Dans ce domaine aussi vous vous montrerez impulsif. Et vous pourriez même prendre des risques inconsidérés juste pour faire selon votre idée. Si certains vous donnent des conseils, prenez le temps de les écouter. Ils le font pour votre bien.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

C'est avec appréhension que vous abordez cette journée, car l'ambiance est devenue difficile. Votre poste ne vous met pas en valeur. Votre générosité spontanée peut vous pousser à rendre service à un collègue qui ne fait pas son travail, ce qui vous retarde.

Les relations avec votre famille irritent, car on cherche à être intrusif sur votre façon de gérer votre trésorerie. Des frais inadaptés peuvent arriver suite à des coups de cœur. Des gadgets peuvent faire fondre votre budget et l'amputer avant la fin du mois.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous émergerez enfin d'une situation qui n'était pas vraiment à votre avantage et dont vous étiez pour une bonne part responsable. Quoi qu'il en soit, il sera grand temps de dissiper certains malentendus et de prouver toute votre bonne volonté au travail.

La Lune dans votre secteur d'argent sera de bon augure et vous apportera des nouvelles positives en ce qui concernera vos finances. Cette somme que vous attendiez depuis un certain moment vous sera enfin versée et vous en profiterez sans culpabiliser.



Lion (22 juillet - 23 août)

Les astres vous donnent l'occasion de vivre une évolution professionnelle intéressante et de participer à un projet collectif où vous menez un rôle décisif. On attend de vous, des initiatives et beaucoup de créativité. La journée est satisfaisante.

Il est bien difficile de résister à vos envies d'achats. Elles s'adressent surtout à des vêtements, au renouvellement de ceux-ci, aux accessoires de mode ou des objets décoratifs. Cependant, de la sérénité vous accompagne dans votre gestion financière.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Une grande adaptabilité vous permettra de retomber sur vos pieds. Peu importe les événements de la journée, vous saurez faire face. Si vous cherchez un emploi, attendez-vous à décrocher un entretien. Vous serez surpris de cet imprévu, mais ravi.

Occupez-vous des démarches que vous avez mises de côté. Vous avez pris du retard dans vos papiers, il est temps de redresser la barre. Attelez-vous ou donnez la priorité aux dossiers en lien avec le domaine financier pour les renvoyer dans les meilleurs délais.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des concessions sont à faire dans vos activités. Elles ne vous apportent guère de satisfactions et vous commencez à rechercher ailleurs. Des pistes peuvent s'ouvrir, mais rien de bien concluant. Lisez entre les lignes si vous devez signer un contrat.

La prudence est encore conseillée, même si vos tentations sont fortes. Des contrariétés concernent les loisirs limités. Vos sorties permettent de décompresser avec l'ambiance actuelle. Si vous faites des frais pour les distractions, faites-les avec parcimonie.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous serez dans une phase où il vous reviendra de dépasser vos propres limites, en tout cas celles que vous vous serez imposées jusqu'à présent, mais cela ne signifie pas que vous devez jouer cavalier seul ! Une bonne synergie produira plus d'efficacité.

Vos plans auront le vent en poupe et si vous avez besoin d'un soutien pour les mettre en place, ce sera le moment de le solliciter. Vous n'aurez pas à chercher bien loin, car une personne de votre entourage sera disposée à vous donner un coup de main.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Si vous travaillez, vous vous montrerez très efficace et ne vous laisserez pas distraire par le climat estival et les nombreux allers et retours de vacances de vos collègues. Concentré, vous exécuterez vos tâches avec brio.

Vous serez tenté de dépenser plus que de raison. Vous êtes heureux, vous voulez que tout le monde le soit. Vous invitez, vous offrez à boire, vous ne pensez pas vraiment à ce que vous faites. Votre compte va vous le rappeler très vite !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Tout n'avancera pas aussi vite que vous l'aimeriez, mais vous n'aurez pas d'autres choix que de faire avec. Certains de vos projets stagnent, et vous devrez travailler d'arrache-pied pour atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé.

Vos finances sont saines, mais vous ne le devez qu'à votre extrême rigueur. Ne changez rien et surtout pas aujourd'hui où votre ciel planétaire ne vous permet pas de folies. Dans quelques jours, c'est la paye, vous pourrez vous faire plaisir.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Un collègue avec qui vous avez peu d'échanges peut vous confier son entière confiance. Des appuis se présentent et ils vous donnent du courage pour entreprendre des démarches. Une nouvelle perspective se met progressivement en place dans votre carrière.

Il est bien difficile de réaliser de grandes économies. Vous ne semblez pas du tout maîtriser les revenus qui dès qu'ils sont arrivés, repartent dans différents frais. Votre insouciance peut causer des frais très imprévus dans des sorties par des amis nouveaux.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous aurez de vraies possibilités d'évoluer ou de vous sentir plus à votre place dans votre activité, mais encore faudra-t-il vous donner les moyens d'assoir correctement vos ambitions. Elles pourraient partir en fumée si vous n'y prêtez pas d'attention.

Jupiter rétrograde vous imposera une surveillance accrue sur vos finances. Eh oui, cette planète ignorera vos limites, ce qui pourrait augmenter considérablement votre flux de dépenses. Veillez à ce que vos engagements soient compatibles avec vos moyens.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23